

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 3: Locaux socio-culturels dans les communes

Artikel: Concours-animation La Neuveville

Autor: Visinand, J.-M. / Tschumi, Alain-G. / Frieden, R.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824638>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours-animation La Neuveville

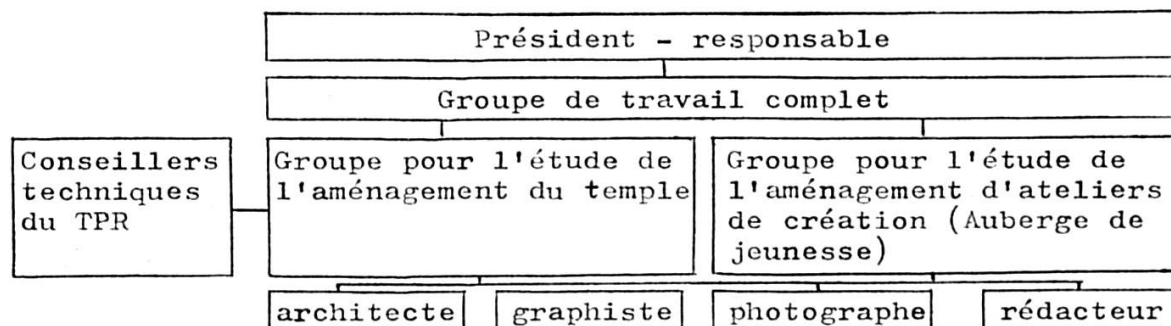
Présentation du groupe de travail :

Responsable : J.-M. Visinand
 Architecte : Alain-G. Tschumi
 Collaborateur : R. Frieden
 Photographe : A. Jeker
 Graphiste : M. Tschampion
 Conseillers : MM. Durand et Vadas, techniciens au TPR
 Autorités : S. Jaquet (écoles, culture, CAN, bibliothèque)
 J.-M. Visinand (culture, CAN, SAT, UP)
 J.-P. Louis (ateliers de création)
 R. Steck, R. Chapuis, A. Zingg, A. Gagnebin (écoles)
 E. Ramseyer, P. Hirt (spectacles, SAT)
 J.-P. Rossé (écoles, Pro Juventute, bibliothèque)
 W. Steffen (commission culture, Cinédoc, UP, Romania)
 F. Dubois (Emulation, écoles, musique)
 A. Jeker (Galerie d'art, écoles, CAN)
 J. Prongué (travaux manuels, CAN)
 S. Wilcynski (musique, école, CAN)
 F. Turuvani (sport, école, CAN)
 E. Charpié (ateliers pour enfants, marionnettes)
 L. Hirt (SAT)

Explication des sigles :

CAN : Centre d'animation, La Neuveville
 SAT : Société des amis du théâtre, La Neuveville
 UP : Université populaire La Neuveville - Plateau de Diesse
 Romania : Sociétés d'étudiants de l'Ecole de commerce
 Remarque importante : tous les participants ont travaillé bénévolement.

Organigramme de travail :



Historique du travail

Le groupe de travail s'est constitué le 9 septembre 1976. Il a tenu une vingtaine de séances de travail selon le programme suivant :

- inventaire et visite des locaux existants ;
- catalogue des besoins des sociétés et groupes d'animation ;
- choix, d'après le degré d'urgence, des locaux exigeant une étude en vue de leur transformation et de leur aménagement (temple et ancienne auberge de jeunesse) ;
- étude, critique, discussion et mise au point des plans établis par l'architecte et établissement de la liste du matériel nécessaire ;
- présentation du projet aux autorités municipales et régionales, aux sociétés intéressées, au groupe de travail complet.

La Neuveville et sa région

Située entre Neuchâtel et Bienne, La Neuveville subit naturellement l'attraction de ces deux centres. Elle a toutefois su garder son caractère personnel, a développé ses propres activités culturelles et reste relativement indépendante des grandes villes.

Dans cette petite localité, les locaux à disposition de l'animation — la bibliothèque, le centre d'animation, les écoles et la cave de la maison de Bellelay — sont par chance très proches les uns des autres.

Des contacts s'amorcent avec les localités du plateau de Diesse et avec Le Landeron.

Il semble donc qu'une véritable activité culturelle régionale puisse le développer à La Neuveville, encore faut-il que la commune se donne les moyens matériels — cadre bâti et équipement — d'une telle activité.

Situation actuelle

Environ trente sociétés, associations ou groupements s'efforcent de créer et de développer :

- des activités culturelles : théâtre, cinéma, musique, cours, conférences, bibliothèques, galerie d'art, musée, ateliers de création ;
- des activités sportives : athlétisme, gymnastique artistique, tennis, judo, sports d'équipes, voile, pêche ;
- des manifestations populaires : fêtes, kermesses, ventes.

Tous ces efforts sont encouragés et coordonnés par :

- la commission municipale permanente : culte, sport, tourisme et loisirs ;
- le centre d'animation ;
- l'union des sociétés locales ;
- la société de développement.

Réalisations récentes sur le plan culturel

- Réouverture de la bibliothèque ;
- création de la bibliothèque des jeunes ;
- aménagement de locaux à l'intention des sociétés locales et des ateliers de création (ancienne poste) ;
- transformation de la cave de la maison de Bellelay en théâtre de poche (chauffage, scène, éclairage, sièges) ;
- laboratoire de langues et laboratoire de photographie au collège.

Réalisations récentes sur le plan sportif

- Nouveau terrain de football avec terrain d'entraînement à Saint-Joux ;
- « Club-house » de la Bordée de tri-bord (voile) ;
- port de batellerie ;
- rénovation de la plage ;
- nouveau courts de tennis ;
- piste « Vita » et piste finlandaise.

Meilleure utilisation

Des bâtiments et locaux existants pourraient répondre en partie à la demande,

moyennant des transformations ou des changements d'organisation :

- les écoles ;
- les maisons de paroisse ;
- la salle du Conseil de ville.

Dans ces trois cas, il est nécessaire d'obtenir l'accord et la collaboration du Conseil municipal, des Conseils de paroisse et des commissions d'école, ainsi qu'un arrangement pratique avec les concierges (ouverture, rangements, nettoyage, fermeture, etc.). La mise à disposition gratuite de ces locaux doit être obtenue.

Deux locaux au sud des bibliothèques pourraient facilement être aménagés en salle de lecture, d'étude et de documentation.

Enfin, une meilleure affectation de certains locaux communaux pourrait être étudiée de manière plus complète.

Critiques et besoins

L'état actuel des locaux existants n'est en général pas satisfaisant. Les possibilités financières très réduites n'ont pas permis de réaliser un aménagement complet. Malgré la participation importante de la commune, un grand effort reste à faire pour l'acquisition de mobilier et de matériel technique.

Un manque de locaux se fait d'autre part nettement ressentir. L'ancienne auberge de jeunesse n'est prévue que pour les petits (club d'enfants) et les locaux de l'ancienne poste ne servent que d'ateliers de poterie et de céramique. Le manque de place empêche les autres activités prévues à l'intention des enfants, des adolescents et des adultes.

Quant aux spectacles, l'absence d'une grande salle bien équipée limite considérablement l'activité de la SAT. Bien des projets doivent être écartés. Depuis des années, le Théâtre populaire romand ne donne plus ses représentations à La Neuveville, mais à Nods ou au Landeron. Sur le plan sportif, l'aménagement de Saint-Joux en place de sport est une réalisation intéressante, mais incomplète. Il reste à prévoir : des vestiaires, des installations sanitaires et des pistes d'athlétisme.

Une première récapitulation met en évidence les besoins suivants (dans l'ordre d'urgence) :

- une salle polyvalente équipée pouvant servir de :
 - salle de spectacle (théâtre, cinéma, musique, conférences, danse, etc.) ;
 - salle de gymnastique (école enfantine, gymnastique du troisième âge, rythmique, danse, judo, yoga...) ;



Le temple.

salle de réunion, de fête, de congrès, pour la commune et pour les sociétés locales ;

- des locaux pour les travaux manuels, ateliers de création, théâtre de marionnettes, etc. ;
- un local de réunion pour les jeunes (lecture, discussion, musique) ;
- un atelier de photographie (à l'intention d'un photo-club) ;
- une galerie d'exposition plus grande, qui remplacerait ou compléterait l'actuelle galerie d'art ;
- un local pour les répétitions d'orchestre.

Le temple

Situation

L'ancien temple est situé dans la vieille ville entre la place de la Liberté et la place de la Gare. Il jouit de ce fait d'une situation particulièrement privilégiée : la place de la Liberté peut être employée pour des spectacles de plein air alors

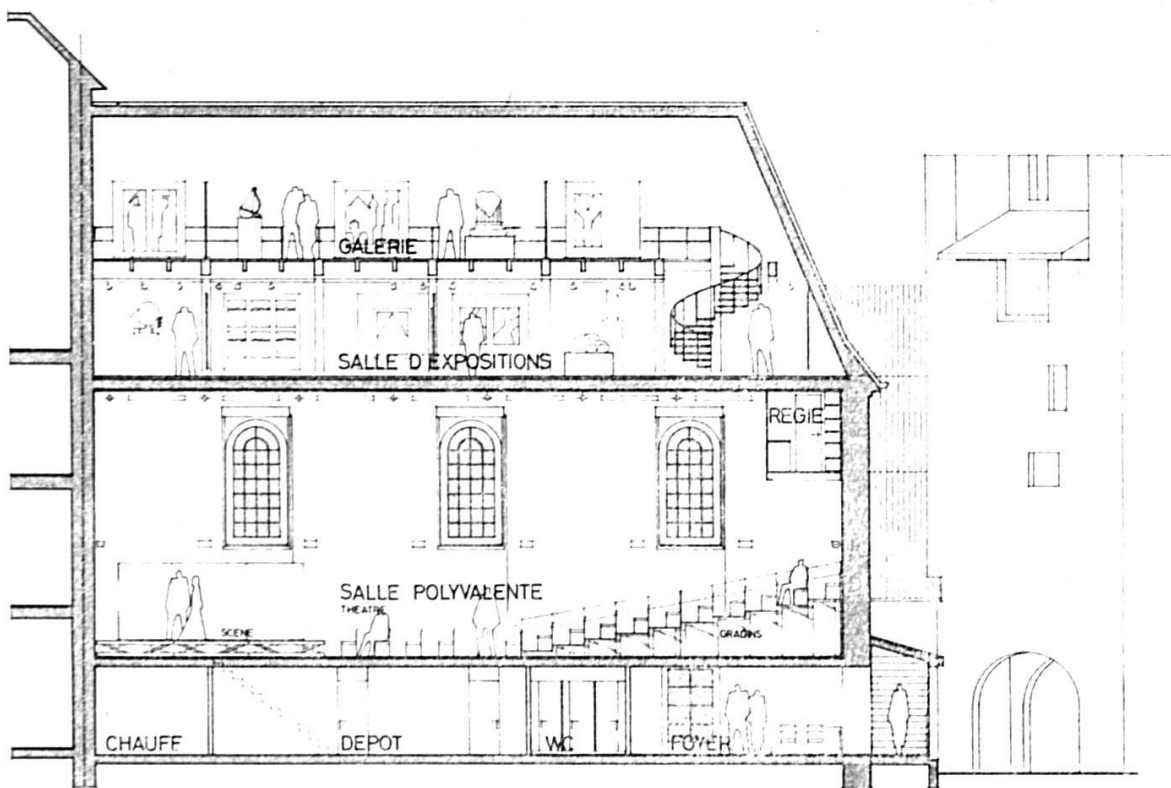
que la place de la Gare offre aux spectateurs de nombreuses places de parc. Il est, de plus, situé à proximité immédiate de la cave de la maison de Bellelay (théâtre de poche).

Etat actuel

Les éléments du bâtiment que l'on peut conserver sont : l'ensemble du bâtiment et de la tour adjacente, la charpente et les façades. Le bâtiment est dans un état relativement bon. Il ne possède malheureusement pas de sous-sol.

Nouvelle fonction

Le temple a depuis toujours une fonction publique. Cette fonction devrait être maintenue. Sans changer de volume il est possible, par la construction d'une dalle intermédiaire, de créer une salle polyvalente au premier étage et des locaux annexes au rez-de-chaussée. Il est possible de créer dans les combles une salle d'exposition sur deux étages, à laquelle on accéderait par la tour.



Projet d'aménagement du temple.

Le programme des locaux pour les différents niveaux est le suivant :

Rez-de-chaussée

Entrée publique avec foyer, vestiaires, toilettes, caisse, petite cuisine avec dépôt de boisson et accès à la salle du premier étage, dépôt de matériel de théâtre, monte-charge et accès aux loges d'artistes. Loges d'artistes avec toilettes, douches et accès séparé à la salle de spectacle, ce dernier servant aussi d'escalier de secours. Locaux de service tels que chaufferie, ventilation et local de citerne.

Premier étage (salle polyvalente)

La salle polyvalente est équipée de gradins et d'éléments de scène mobiles permettant toutes les variations d'ameublement selon les spectacles. Un plafond technique mobile permet l'installation de corps d'éclairage, de rideaux, d'écrans et d'éléments de décor. Une galerie de régie servant aussi à la projection de films est accessible de l'extérieur de la salle par l'escalier de la tour.

Coût des travaux

Rez-de-chaussée	env. Fr. 230 000.—
Salle polyvalente	env. Fr. 250 000.—
	env. Fr. 480 000.—
Ameublement :	
Rez-de-chaussée (fauteuils, tables)	Fr. 2 600.—
Salle polyvalente (gradins, scène, chaises, tables)	Fr. 177 400.—
	Fr. 180 000.—
Total salle polyvalente, y compris ameublement	Fr. 660 000.—
Aménagement des combles en galerie d'art (éventuellement en deuxième étape)	Fr. 160 000.—

L'auberge de jeunesse

Des transformations peu importantes permettraient d'installer un atelier de création dans l'ancienne auberge de jeunesse, aujourd'hui inoccupée.

Les transformations nécessaires sont les suivantes :

- rénovation complète du local ;
- chauffage électrique avec thermostat ;
- installation de WC avec lavabo ;
- installation de deux lavabos, l'un à hauteur normale, l'autre plus bas pour les enfants ;
- installation d'un réchaud pour préparation de thé, d'eau chaude, etc.

Salle d'exposition

La salle d'exposition aménagée dans les combles compte deux niveaux reliés par un escalier en colimaçon.

Mesures constructives

La transformation la plus importante est la construction d'une dalle intermédiaire ainsi que l'aménagement du rez-de-chaussée. L'escalier principal menant à la salle polyvalente, ainsi que l'escalier dans la tour conduisant à la régie et à la salle d'exposition sont à créer.

Dans les combles l'isolation du toit, un nouveau plancher ainsi que la construction de la galerie sont à prévoir.

Dans la façade nord, une porte existante est élargie et devient la nouvelle entrée du dépôt. L'autre porte existante est maintenue et devient l'entrée du public. L'entrée existante en façade ouest est supprimée et transformée en passage entre le foyer et le nouvel escalier menant à l'étage. Dans la façade sud, une sortie de secours est ouverte, une fenêtre existante dans le futur foyer est agrandie.

Estimation du coût des travaux

Frais de transformation du bâtiment	env. Fr. 50 000.—
Mobilier (tables hautes et basses, chaises hautes et basses, garde-robe, élément couture, étagères, séparations, gradins, tapis)	env. Fr. 9 000.—
Total, coût estimatif bâtiment et mobilier	Fr. 59 000.—

Utopie ou réalité ?

Cette étude relève-t-elle de la pure fantaisie ?

Est-ce l'œuvre d'idéalistes ou de visionnaires ?

Nous ne le pensons pas. Les expériences faites prouvent la nécessité de maintenir et de développer l'animation à l'école, dans les activités extra-scolaires et dans les loisirs des jeunes et des adultes. Nous prenons conscience de l'importance de la formation continue de l'individu également en dehors de la scolarité ou de la profession, d'où l'importance et la nécessité des salles, lieux de

rencontre, d'échange, de création et de loisir.

Nous nous sommes attachés à la réalisation de deux projets importants: la transformation du temple et l'aménagement de l'ancienne auberge de jeunesse. D'autres bâtiments pourraient être l'objet d'une même étude :

- la cave de la maison de Bellelay : scène trop petite et manque de dégagement, absence d'installations sanitaires, de vestiaires et de loges ;
- le Coupe-Bise: un aménagement intérieur adéquat permettrait d'y prévoir des locaux pour les jeunes ;
- la halle de gymnastique de l'école primaire : une rénovation s'impose.



L'auberge de jeunesse.

Que de revendications

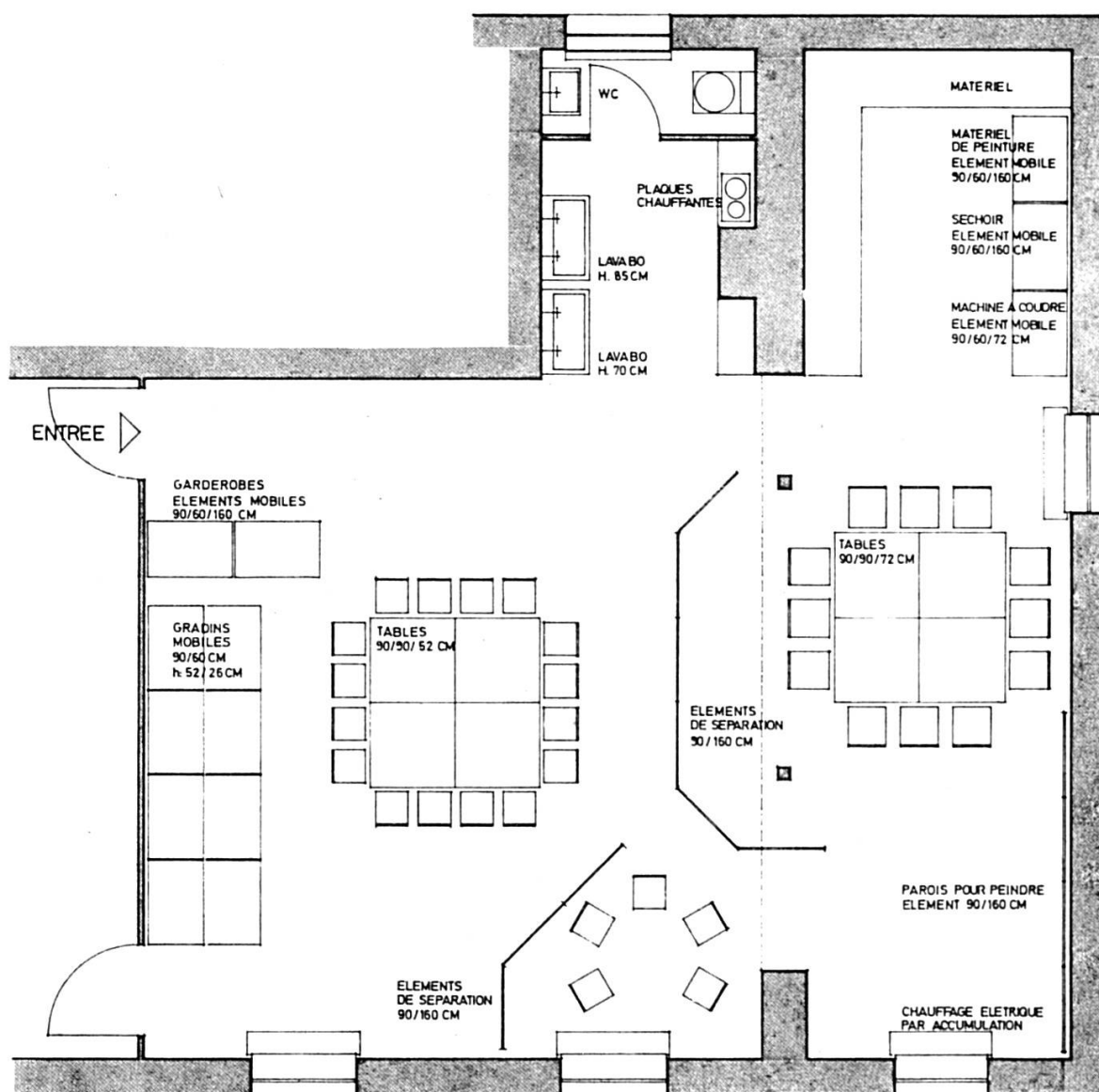
Nous ne revendiquons pas. Nous comparons les besoins de notre population et les moyens à disposition pour les couvrir. Nous savons que les transformations et les aménagements proposés poseront des problèmes politiques et financiers. Nous pensons que ces réalisations pourraient et devraient être étudiées de manière globale. La réalisation, elle, pourrait se faire par étapes.

Nous livrons nos réflexions, nos conclusions, nos projets, nos espoirs, dans le but de rendre plus claire, plus cohérente et plus efficace la politique d'investissement de La Neuveville pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels.

Nous savons que tout est réalisable pour qui ose, entreprendre et persévère.

La Neuveville, février 1977.

Le groupe de travail



Projet d'aménagement de l'auberge de jeunesse.

Jugement de la commission d'experts

Le groupe de La Neuveville propose l'aménagement de deux lieux, à savoir l'ancien temple situé à l'extrémité sud de la vieille ville et l'actuelle maison de jeunesse implantée au nord-est de la ville.

L'auteur du projet est un groupe de 19 personnes qui paraissent très représentatives des mouvements et associations locaux ; la commission a apprécié la très bonne analyse des contraintes extérieures qui imposent à la collectivité locale et régionale de s'identifier et d'être active dans la vie culturelle.

Les besoins en locaux sont satisfaits par le projet ; la commission regrette qu'il soit fondé sur l'exploitation de deux lieux différents, encore que la polyvalence de l'ancien temple puisse être relativement assurée.

Concernant l'aménagement technique du temple, la commission n'est pas certaine que les principes sinon les prescriptions concernant les monuments historiques soient respectés, et elle se demande s'il ne faudrait pas envisager de conserver la galerie.

Au sujet de l'intégration à la ville, on notera que l'actuelle maison de jeunesse est assez excentrée, mais que dans une localité de la taille de La Neuveville, le problème n'est pas trop grave ; en revanche, pour ce même lieu, le projet ne prévoit pas de place de parcage pour les voitures.

La solution proposée exigera une surveillance et un entretien. La flexibilité de l'actuelle maison de jeunesse, avec un seul local, apparaît problématique.

Le projet ne dit rien des modalités de financement. La commission se demande si l'évaluation pour la transformation du temple n'est pas trop basse ; en tout état de cause, le projet ne dit rien non plus des coûts de l'équipement technique, notamment pour le théâtre, ni de l'outillage nécessaire à la maison de jeunesse.

La commission félicite le groupe pour la remarquable présentation de son travail.

La Neuveville, deux ans après le concours

Après que les travaux eurent été jugés et exposés au Noirmont, en mai 1977, le groupe de travail s'est fixé comme premier objectif de faire connaître ses conclusions et ses intentions aux autorités exécutives et législatives, ainsi qu'à la population. Les éléments du concours ont été examinés par le Conseil municipal, puis par la commission municipale de la culture et des loisirs, avant d'être présentés au public, à l'occasion de la Fête du vin de la même année. Pour le Conseil de ville, chaque groupe politique a reçu la réduction photocopiée du concours.

Il s'agissait ensuite de trouver la voie qui conduirait le plus facilement à la réalisation du projet, celui-ci ayant été accueilli favorablement, semblait-il.

Transformation de l'ancienne auberge de jeunesse

Dans un premier temps, le Conseil municipal, reconnaissant la nécessité d'ouvrir de nouveaux locaux aux activités culturelles, acceptait la transformation des locaux du chemin du Tirage dans le sens que proposaient les auteurs du projet, et demandait un crédit au Conseil de ville. Malheureusement, ce dernier ne suivait pas l'exécutif.

Les arguments des opposants étaient divers : bâtiment vétuste, éloigné de la ville, appelé peut-être à la démolition ; nous avons eu l'impression que, dans certains milieux, une position partisane à l'égard de l'animation culturelle et de ses responsables était à l'origine de ce refus. Il faut pourtant souligner qu'il se dégageait de la discussion une attitude favorable à l'équipement de notre cité en nouveaux locaux. Mais aucune proposition concrète n'a été faite par le législatif.

Transformation du temple en salle polyvalente

Concernant cette réalisation, le groupe de travail devait coordonner ses efforts avec les autorités paroissiales et les autorités communales. Les échanges de lettres entre la Municipalité et le responsable administratif du concours ont abouti à une impasse, les responsables de la paroisse n'ayant pas donné suite aux demandes d'entrevues qui leur étaient faites. La situation paraissait particulièrement délicate au Conseil de paroisse, où l'unanimité ne semblait pas se faire au niveau du principe même de la transformation et aussi à propos des contacts pris officiellement entre les différentes parties.

Un nouvel élément est apparu en 1978 lorsque la commune fit l'acquisition de terrains destinés éventuellement à la construction de halles de gymnastique conçues sous la forme de salles polyvalentes. De nouveaux éléments de réflexion et de travail pour ceux qui se sont intéressés au concours de l'Université populaire. Ce projet va-t-il se réaliser et dans quel délai ? Les halles de gymnastique peuvent-elles être valablement prévues comme salles polyvalentes, au sens propre du terme ?

Conclusion

Le concours de l'Université populaire jurassienne a eu le grand mérite d'obliger des groupes à se poser le problème de l'importance de l'infrastructure dans le domaine de l'animation culturelle. Les autorités, les sociétés, les animateurs se sont sentis concernés.

A la Neuveville, aucune des propositions du groupe de travail n'a été abandonnée. Il est important d'ouvrir de nouveaux locaux pour les activités de l'Université populaire, du Centre d'animation et des autres groupements. Mais notre ville a besoin d'un lieu de rencontre où elle puisse accueillir des manifestations artistiques ou sportives, des réunions ou des assemblées, bref, d'une salle telle que la propose notre groupe de travail. L'étude a été faite sérieusement et nous sommes persuadés que nous arriverons à une réalisation, sachant que nous pouvons compter sur l'appui du service de la culture et des loisirs, et particulièrement du conseiller municipal responsable de cette commission.

Février 1979.

Le groupe de travail